REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHARTRES METROPOLE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux

Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme

Séance du 26 juin 2025

DELIBERATION N°CC2025/065

Bilan à mi-parcours du Plan Climat-Air-Energie Territorial

Nombre de Conseillers en exercice : 112

Présents : 75

Votants : 96

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 26 juin à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni Salle Fulbert à l'Autricum à Chartres sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Président.

Date de convocation : 20/06/2025

Etaient présents : M. Philippe BAETEMAN, M. Philippe BARAZZUTTI, M. Benjamin BEYSSAC, M. Paul BINEY, M. Dominique BLOIS, M. Vincent BOUTELEUX, M. Alain BOUTIN, Mme Corinne BRILLOT, Mme Rita CANALE, M. Michel CHARPENTIER, Mme Sophie AMMEUX-TUDRYN, M. Michel CIBOIS, M. Maurice CINTRAT, Mme Brigitte COTTEREAU, M. Eric DELAHAYE, Mme Hélène DENIEAULT, M. Kamel EL HAMDI, M. Philippe GALIOTTO, M. Jacques GUILLEMET, M. Hervé HARDOUIN, M. Thomas LAFORGE, Mme Evelyne LAGOUTTE, M. Marc LECOEUR, M. Bertrand MASSOT, M. Guy MAURENARD, M. Jérôme PAVARD, M. Gilles PEAN, M. Fabrice PELLETIER, M. Dominique PETILLON, Mme Mylène PICHARD, M. Gilles PINEAU, M. Grégoire BAILLEUX, Mme Josiane SAISON, M. Denis-Marc SIROT-FOREAU, M. Olivier SOUFFLET, M. Dominique SOULET, M. Mickaël TACHAT, M. Max VAN DER STICHELE, Mme Agnès VENTURA, Mme Bénédicte VINCENT, Mme Jacqueline ROBBE, M. André BELLAMY, Mme Michèle BONTHOUX, M. Alain CHOUPART, M. Jacky GAULLIER, M. Fabien STANDAERT, M. Jean-François PLAZE, M. Armindo GOMES, M. José ROLO, Mme Marie BOURGEOT , M. Ladislas VERGNE, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, M. Eric COLAS, Mme Annick LHERMITTE, Mme Isabelle MESNARD, M. Didier GARNIER, Mme Elisabeth FROMONT, Mme Sophie GORET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Rémi MARTIAL, M. Franck MASSELUS, M. Christian PAUL-LOUBIERE, M. Olivier MAUPU, M. Etienne ROUAULT, M. Laurent LHUILLERY, M. Nicolas VANNEAU, M. Cédric TABUT, Mme Isabelle MONDOT, M. Robert BALDO, M. Alain BELLAMY, Mme Karine DORANGE.

Etaient representés : M. Thomas BARRE par pouvoir à M. Alain BELLAMY, M. Jean-Claude BRETON par pouvoir à M. Nicolas VANNEAU, Mme Marie-Pierre DAVID par pouvoir à M. Rémi MARTIAL, Mme Florence GOUSSU par pouvoir à M. Etienne ROUAULT, M. Christophe LETHUILLIER par pouvoir à M. Dominique PETILLON, M. Serge LE BALC'H par pouvoir à M. Eric DELAHAYE, M. Olivier MARCADON par pouvoir à Mme Jacqueline ROBBE, Mme Jacqueline MARRE par pouvoir à Mme Brigitte COTTEREAU, M. Eric MOULIN par pouvoir à M. Armindo GOMES, M. Pierre-Marie POPOT par pouvoir à M. Gilles PEAN, M. Gérard BESNARD par pouvoir à Mme Hélène DENIEAULT, M. Daniel GUERET par pouvoir à Mme Sophie GORET, Mme Badiha BOUNOUADAR par pouvoir à Mme Bénédicte VINCENT, M. Christophe LEROY par pouvoir à M. Dominique SOULET, M. Richard LIZUREY par pouvoir à Mme Elisabeth FROMONT, Mme Isabelle VINCENT par pouvoir à Mme Isabelle MESNARD, M. Jean-François BRIDET par pouvoir à M. Olivier MAUPU, M. Florent GAUTHIER par pouvoir à Mme Karine DORANGE, M. Guillaume BONNET par pouvoir à M. Franck MASSELUS, M. Benoît DELATOUCHE par pouvoir à M. Bertrand MASSOT, M. Jean-Paul RAFAT par pouvoir à Mme Isabelle MONDOT.
M. Frédéric GRAUPNER représenté par Mme Isabelle MARTIN, Mme Emilie GUILLEMIN représenté par M. Philippe DUPONT, M. Pascal LECLAIR représenté par M. Franck NEVEU, Mme Magalie ROBERT représenté par M. Jean-Louis MEJANE.

Etaient absents : Mme Aline ANDRIEU, Mme Nicole BRESSON, Mme Mathilde BRESSY, M. Thierry DESEYNE, Mme Emmanuelle FERRAND, M. Claude GALLET, M. Patrick LE CALVE, Mme Catherine PEREZ, M. Aziz BOUSLIMANI, M. Pascal EDMOND, Mme Soumaya DARDABA, Mme Amandine DUNAS, M. Victor-Franck BRIAR, M. Emmanuel LECOMTE, Mme Martine MOKHTAR, M. Olivier FALEZAN.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS dans un délai de deux mois à compter soit de la présente notification, soit de la date d'affichage. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil.
Monsieur Kamel EL HAMDI , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu' il a accepté.
Stéphanie DELAPIERRE, Directrice Générale des Services, qui assistait à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

Du registre des délibérations du Conseil de Chartres Métropole a été extrait ce qui suit :

M. MARTIAL expose,

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Le PCAET est un outil de planification stratégique de la transition énergétique et climatique à l'échelle des territoires. Ce document stratégique et opérationnel vise à atténuer le changement climatique, améliorer la qualité de l'air, réduire la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables.

Chartres métropole a adopté son PCAET le 28 janvier 2021 par délibération n°CC2021/016. Élaboré de manière concertée avec les acteurs du territoire, le PCAET repose sur un diagnostic partagé, une stratégie territoriale de long terme et un plan d'actions structuré. Il s'articule autour de 6 axes stratégiques et 34 fiches actions opérationnelles, et fixe des objectifs à horizon 2050, avec des étapes intermédiaires (2016 et 2030).

Conformément à l'article R.229-51 du Code de l'environnement, après trois ans d'application, la mise en œuvre du PACET fait l'objet d'un bilan à mi-parcours qui sera mis à la disposition du public. Ainsi le bilan à mi-parcours du PCAET de Chartres métropole porte sur les années 2021, 2022 et 2023.

Pour établir ce bilan, Chartres métropole est accompagné par LIG'AIR, l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) de la Région Centre-Val de Loire. Cet accompagnement se réalise par le biais d'une convention de partenariat adoptée par délibération N°BC2021/218 en Bureau communautaire le 16 décembre 2021. Les experts de LIG'AIR garantissent un suivi rigoureux, objectif et méthodologiquement solide de l'atteinte de nos objectifs climat-air-énergie. Les résultats présentés dans le bilan concernent l'ensemble du territoire de l'agglomération et des acteurs y évoluant, par rapport aux années de référence du PCAET.

Les résultats globaux à mi-parcours témoignent d'une importante mobilisation des acteurs locaux et d'une dynamique prometteuse :

- La réduction marquée des émissions de gaz à effets de serre (–16,8% depuis 2015) qui s'inscrit dans la trajectoire d'atteinte des objectifs.
- L'amélioration notable de la qualité de l'air, avec des polluants atmosphériques en net diminution. Les objectifs 2026 sont déjà atteints pour la moitié des polluants suivis (SO2, COVNM, NH3).
- Une réduction de 2,6% des consommations énergétiques réalisée depuis 2015, avec des gains annuels de plus en plus importants au fil des années.
- Une production d'énergies renouvelables en hausse de 91% avec un objectif 2030 d'ores et déjà atteint.
- 79 % des actions du PCAET sont en cours ou achevées.

Au regard de ces résultats très encourageants et du bilan réalisé sur le pilotage et les actions menées, des perspectives ont été identifiées. Un travail de fiabilisation des indicateurs de suivi sera engagé avec Lig'AIR. Des groupes de travail thématiques par axe seront déployés avec un objectif d'amélioration continue des actions. De plus, une attention particulière sera portée à la valorisation des actions engagées dans les communes, notamment dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE).

Par ailleurs, une nouvelle opportunité devrait venir soutenir financièrement le déploiement opérationnel des actions, au travers de la nouvelle enveloppe du Fonds Vert dédiée aux EPCI disposant d'un PCAET adopté. Ainsi, les prochaines années devront permettre d'accélérer la dynamique, d'amplifier les actions à fort impact et d'expérimenter de nouveaux dispositifs.

Avis favorable de la commission Développement économique, Aménagement du Territoire, Développement durable réunie le 16 juin 2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 4 abstentions , 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote

Conseiller communautaire n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE le bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Chartres métropole, tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE la transmission de ce bilan aux autorités compétentes et sa mise à disposition du public.

Date d'envoi en préfecture : 04/07/2025
Date de retour préfecture : 04/07/2025
Identifiant de télétransmission : 028-200033181-20250626-lmc1113891-DE-1-1

Pour expédition certifiée conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Stéphanie DELAPIERRE